

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal de la commune de
LA BATHIE

Séance du mardi 16 décembre 2025

L'an **deux mille vingt-cinq** le 16 décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Bâthie, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRÉ, Maire de La Bâthie.

Noms	Fonction	Présence	procurations	Observations
ANDRÉ Jean-Pierre	Maire	présent		
BOUVIER Pascal	Adjoint	excusé	Michel MONTET	
VERCIN Laëtitia	Adjointe	présente		
MONTET Michel	Adjoint	présent		
CHAPUIS Jeannine	Conseillère Municipale	présente		
DURAND Marie-Danièle	Conseillère Municipale	présente		
LEMAIRE Michel	Conseiller Municipal	présent		
ETAIX Sylviane	Conseillère Municipale	excusée	CHAPUIS Jeannine	
LEGER Graziella	Conseillère Municipale	présente		
MICHEL Olivier	Conseiller Municipal	présent		
CATELLIN-TELLIER Michel	Conseiller Municipal	présent		
MATHEX Eric	Conseiller Municipal	présent		
JOLY Jean-Sébastien	Conseiller Municipal	présent		
PAYOT Corinne	Conseillère Municipale	absente		
SADY Laurent	Conseiller Municipal	absent		
CORNU Christophe	Conseiller Municipal	présent		
CLERY Gaëlle	Conseillère Municipale	présente		
BARBERO Sabrina	Conseillère Municipale	excusée	Laëtitia VERCIN	
LEGER Céline	Conseillère Municipale	excusée	Graziella LEGER	

Le quorum étant atteint, M. Michel LEMAIRE est nommé secrétaire de séance.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de séance du 03/11/2025 Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20251217-D04_CM_16_12_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble qui peut être saisi notamment par la voie de l'application « télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être fait auprès de Monsieur le Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

4 – Demande de mise à disposition d'abris bus à la Région AURA

La Région Auvergne Rhône Alpes a enclenché auprès des Communes, une opération de mise à disposition d'abris bus avec pour objectif l'amélioration du confort des usagers des transports et notamment des enfants utilisant le service de transport scolaire.

Dans ce cadre, un modèle d'abris sera choisi et une dalle devra être réalisée selon cahier des charges. Une convention sera également signée avec la Région.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à faire cette demande de mise à disposition et à signer la convention à intervenir et tous documents y afférant.

Fait à la Bâthie le 17/12/2025

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel LEMAIRE



Le Maire
Jean-Pierre ANDRE


The official seal of the Mairie de La Bâthie (Savoie) is a circular emblem. It features a central figure, possibly a saint or a local hero, standing on a shield. The shield contains a sun and a mountain. The text "MAIRIE DE LA BÂTHIE" is written around the top edge, and "(Savoie)" is at the bottom. A blue ink signature of the mayor's name is written over the seal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20251217-D04_CM_16_12_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble qui peut être saisi notamment par la voie de l'application « télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr Dans ce même délai, un recours gracieux peut être fait auprès de Monsieur le Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux